

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Nos
des tableaux.

-
- I. — Mouvement général d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1889.
 - I *bis*. — Départs pour la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.
 - II. — Répartition des condamnés entrés pendant l'année, suivant la juridiction et la pénalité.
 - III. — Nature des faits ayant motivé la condamnation.
 - IV. — Répartition par département.
 - V. — Condamnés étrangers.
 - VI. — Répartition suivant l'âge.
 - VII. — — — l'état civil.
 - VIII. — — — la religion.
 - IX. — Professions exercées avant l'entrée.
 - X. — Antécédents judiciaires.
 - XI. — Parts attribuées sur le produit du travail.
 - XII. — État de l'instruction.
 - XIII. — Grâces. — Commutations et réductions de peine.
 - XIV. — État disciplinaire.
 - XV. — Maladies.
 - XVI. — Décès.
 - XVII. — Aliénés. — Épileptiques. — Suicides.
 - XVIII. — Industries exploitées.
 - XIX. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.
 - XX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.
 - XXI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie, etc.
 - XXII. — Répartition de la population, au 31 décembre 1889, suivant l'état d'occupation, de chômage, etc.
-

TABLEAU N° IV. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1889, suivant les départements et les possessions françaises où ils ont été condamnés.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE	DÉPARTEMENTS	NOMBRE
		<i>Report</i>	473
Ain.....	4	Marne (Haute-).....	12
Aisne.....	23	Mayenne.....	13
Allier.....	13	Meurthe-et-Moselle.....	11
Alpes (Basses-).....	7	Meuse.....	19
Alpes (Hautes-).....	3	Morbihan.....	17
Alpes-Maritimes.....	9	Nièvre.....	14
Ardèche.....	7	Nord.....	49
Ardennes.....	5	Oise.....	11
Ariège.....	3	Orne.....	13
Aube.....	10	Pas-de-Calais.....	28
Aude.....	3	Puy-de-Dôme.....	31
Aveyron.....	4	Pyrénées (Basses-).....	19
Bouches-du-Rhône.....	29	Pyrénées (Hautes-).....	14
Calvados.....	17	Pyrénées-Orientales.....	7
Cantal.....	9	Rhône.....	41
Charente.....	3	Saône (Haute-).....	24
Charente-Inférieure.....	7	Saône-et-Loire.....	15
Cher.....	5	Sarthe.....	28
Corrèze.....	2	Savoie.....	5
Corse.....	14	Savoie (Haute-).....	7
Côte-d'Or.....	18	Seine.....	69
Côtes-du-Nord.....	10	Seine-Inférieure.....	41
Creuse.....	7	Seine-et-Marne.....	52
Dordogne.....	9	Seine-et-Oise.....	18
Doubs.....	8	Sèvres (Deux-).....	5
Drôme.....	3	Somme.....	37
Eure.....	14	Tarn.....	4
Eure-et-Loir.....	4	Tarn-et-Garonne.....	3
Finistère.....	14	Var.....	17
Gard.....	11	Vaucluse.....	10
Garonne (Haute-).....	3	Vendée.....	9
Gers.....	5	Vienne.....	5
Gironde.....	18	Vienne (Haute-).....	15
Hérault.....	14	Vosges.....	18
Ille-et-Vilaine.....	12	Yonne.....	5
Indre.....	3	Algérie { Département d'Alger.....	7
Indre-et-Loire.....	5	— de Constantine.....	11
Isère.....	5	— d'Oran.....	10
Jura.....	15	Colonies françaises.....	8
Landes.....	4	Tribunaux consulaires dans les échelles du	»
Loire.....	19	— Levant.....	»
Loire (Haute-).....	7	En mer.....	»
Loire-Inférieure.....	12	Principauté de Monaco.....	»
Loiret.....	9		
Loir-et-Cher.....	5		
Lot.....	3		
Lot-et-Garonne.....	6		
Lozère.....	3		
Maine-et-Loire.....	17		
Manche.....	16		
Marne.....	17		
<i>A reporter</i>	473	TOTAL	1.195

TABLEAU N° V. — Répartition par nationalité des étrangers entrés pendant l'année 1889.

DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE	DÉSIGNATION de la nationalité des condamnés.	NOMBRE
Angleterre.....	5	<i>Report</i>	119
Autriche.....	1	Mexique.....	»
Belgique.....	33	Pays-Bas.....	»
Danemark.....	»	Portugal.....	»
Espagne.....	30	République d'Andorre.....	»
Etats allemands.....	11	Russie.....	1
Etats-Unis d'Amérique.....	»	Suède et Norvège.....	»
Grèce.....	»	Suisse.....	17
Italie.....	39	Tunisie.....	4
Maroc.....	»		
<i>A reporter</i>	119	TOTAL	141

TABLEAU N° VI. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1889, suivant l'âge.

De 16 à 20 ans.	De 21 à 25 ans.	De 26 à 30 ans.	De 31 à 40 ans.	De 41 à 50 ans.	De 51 à 60 ans.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7
111	330	259	278	147	70	1.195

TABLEAU N° VII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1889, suivant l'état civil.

CÉLIBATAIRES ET VEUFES		MARIÉS		TOTAL
avec enfants.	sans enfants.	avec enfants.	sans enfants.	
1	2	3	4	5
21	876	201	97	1.195

TABLEAU N° VIII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1889, suivant la religion.

Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Mahométans.	Avant déclaré n'appartenir à aucun culte.	TOTAL
1	2	3	4	5	6
1.089	60	31	15	»	1.195

TABLEAU N° IX. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1889, suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement.

MÉTIER ET PROFESSIONS	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAUX par catégorie et par profession.
1	2	3	4	5	6
§ 1^{er}.					
Propriétaires, Rentiers.....	5	»	»	»	5
§ 2.					
Agents d'affaires, d'assurances, de remplacement, Écrivains publics.....	6	»	»	»	6
Avocats, Officiers ministériels, Clercs.....	»	»	»	»	»
Architectes, Peintres, Sculpteurs, Musiciens, Artistes dramatiques.....	»	»	»	»	»
Dentistes, Herboristes, Chimistes.....	1	»	»	»	1
Dessinateurs, Géomètres, Photographes, Modeleurs.....	»	»	»	»	»
Éclésiastiques, Religieux.....	3	»	»	»	3
Étudiants.....	»	»	»	»	»
Hommes de lettres.....	»	»	»	»	»
Instituteurs, Professeurs.....	5	»	»	»	5
Médecins, Chirurgiens, Vétérinaires, Pharmaciens.....	»	»	»	»	»
§ 3.					
Employés des services publics.....	»	»	»	»	»
Employés de commerce, d'industrie ou de fabrique.....	29	»	»	»	29
§ 4.					
Commerçants, Fabricants.....	17	»	»	»	17
Aubergistes, Logeurs, Cabaretiers, Cafetiers, Brasseurs, Restaurateurs.....	13	»	»	»	13
Barbiers, Coiffeurs, Perruquiers.....	5	»	»	»	5
Manufacturiers, Banquiers.....	2	»	»	»	2
Négociants, Marchands, Commissionnaires en marchandises.....	5	»	»	»	5
§ 5. — PROFESSIONS ALIMENTAIRES					
Bouchers, Charcutiers.....	12	»	»	»	12
Boulangers, Pâtisseries, Vermicelliers, Meuniers.....	29	»	»	»	29
Cuisiniers, Confiseurs, Rôtisseurs.....	7	»	»	»	7
§ 6. — OUVRIERS D'ATELIERS ET DE FABRIQUES					
Blanchisseurs, Repasseurs.....	4	»	»	»	4
Bonneters, Passementiers, Tullistes, Dentelliers, Gantiers, Fleuristes.....	7	»	»	»	7
Boutonniers, Peigneurs, Brosseurs, Vanniers, Chapeliers.....	14	»	»	»	14
Cordonniers, Chaussonniers, Piqueurs, Claqueurs, Casquetiers.....	20	»	»	»	20
Fouleurs, Teinturiers, Dégraisseurs, Savonniers, Papetiers.....	»	»	»	»	»
Relieurs, Brocheurs, Découpeurs en carton.....	1	»	»	»	1
Selliers, Bourreliers.....	3	»	»	»	3
Tailleurs, Couturiers, Lingers, Modistes.....	14	»	»	»	14
Tanneurs, Tisseurs, Fileurs, Apprêteurs, Imprimeurs sur étoffes ou papiers peints.....	15	»	»	»	15
Typographes, Lithographes, Graveurs.....	9	»	»	»	9
§ 7. — INDUSTRIES DU BATIMENT ET DU MOBILIER					
Bijoutiers, Argentiers, Doreurs, Ciseleurs, Emailleurs, Horlogers.....	4	»	»	»	4
Carriers, Mineurs, Briquetiers, Tuiliers, Chauffourniers.....	17	»	»	»	17
Charpentiers, Scieurs de long.....	32	»	»	»	32
Forgerons, Serruriers, Maréchaux ferrants, Chauffeurs.....	141	»	»	»	141
Tourneurs en fer, Tréfileurs, Cloutiers, Taillandiers, Mécaniciens.....	18	»	»	»	18
Ferblantiers, Armuriers, Zingueurs, Tailleurs de limes.....	7	»	»	»	7
Maçons, Tailleurs de pierres, Pavés, Plâtriers, Plafonneurs.....	21	»	»	»	21
Menuisiers, Ebénistes, Tapissiers, Tourneurs en bois, Fumistes.....	14	»	»	»	14
Sabotiers, Layetiers, Codiers, Carrossiers, Tonneliers.....	8	»	»	»	8
Peintres en bâtiment, en voitures, Vitriers, Vernisseurs, Couvreurs.....	12	»	»	»	12
§ 8.					
Professions agricoles, Journaliers.....	118	»	»	»	118
Bateliers, Mariniers, Pêcheurs.....	4	»	»	»	4
Bûcherons, Charbonniers, Résiniers.....	6	»	»	»	6
Cantonniers, Casseurs de pierres, Poseurs de rails, Cochers.....	2	»	»	»	2
Charrôtiers, Chargeurs, Camionneurs, Conducteurs de diligences.....	25	»	»	»	25
Postillons, Rouliers, Voituriers, Palefreniers, Terrassiers.....	21	»	»	»	21
Cultivateurs, Bergers, Bouviers, Fermiers, Pépiniéristes.....	52	»	»	»	52
Métayers, Jardiniers, Vignerons, Domestiques de fermes.....	48	»	»	»	48
Domestiques de ville, Portiers, Messagers, Manœuvres.....	20	»	»	»	20
Equarisseurs, Vidangeurs, Fossoyeurs, Journaliers.....	189	»	»	»	189
§ 9. — PROFESSIONS NOMADES					
Colporteurs, Marchands ambulants, Ravaudeurs, Brocanteurs, Racommodeurs.....	24	»	»	»	24
Rémouleurs, Etameurs, Ramoneurs, Saltimbanques, Bateleurs, Chanteurs ambulants.....	3	»	»	»	3
§ 10.					
Militaires et Marins.....	49	»	»	»	49
§ 11.					
Vagabonds, Mendiants.....	123	»	»	»	123
§ 12.					
A la charge de leurs familles, sans métiers ni professions.....	11	»	»	»	11
TOTAUX.....	1.195	»	»	»	1.195

TABLEAU N° X. — État par catégorie pénale des récidivistes, d'après le nombre des condamnations antérieures entraînant la peine de la récidive. — Nombre des individus non légalement récidivistes qui, antérieurement, avaient subi des condamnations à un an et au-dessous, ou avaient été enfermés comme jeunes détenus dans les colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle.

AYANT SUBI DES CONDAMNATIONS ENTRAÎNANT LA PEINE DE LA RÉCIDIVE						NOMBRE DES CONDAMNÉS QUI SANS SE TROUVER PLACÉS SOUS L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 56, 57 ET 58 DU CODE PÉNAL CONCERNANT LA RÉCIDIVE					TOTAL GÉNÉRAL
Une.	Deux.	Trois.	Quatre.	Plus de quatre.	TOTAL	ont subi, antérieurement, des condamnations d'un an et au-dessous.			TOTAL des colonnes 7 à 9.	ont été détenus dans des établissements ou quartiers d'éducation correctionnelle.	12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
178	76	41	28	26	349	27	82	212	321	64	734

TABLEAU N° XI. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1889, d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail, suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.

CONDAMNÉS RECEVANT						TOTAL
1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7
1	2	3	4	5	6	7
203	418	574	»	»	»	1.195

TABLEAU N° XII. — Répartition des détenus entrés pendant l'année 1889, sous le rapport de l'instruction.

ÉTAT AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT						TOTAL
Illétrés.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire, écrire et calculer.	Possédant l'instruction primaire complète.	Possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	7
1	2	3	4	5	6	7
129	179	786	64	28	9	1.195

TABLEAU N° XIII. — Renseignements relatifs aux

REMISE entière du restant de la peine.	COMMUTATION				RÉDUCTION DE LA PEINE					
	des travaux forcés à perpétuité en déportation simple.	des travaux forcés en réclusion.	des travaux forcés en emprisonnement.	TOTAL	de moins d'un an.	d'un an à trois ans.	de trois à quatre ans	de cinq ans et plus.	TOTAL	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
»	»	23	1	24	»	»	»	2	2	

grâces, commutations de peines et récompenses.

TOTAL DES REMISES, COMMUTATIONS ET RÉDUCTIONS DE PEINE			RÉCOMPENSES			NOMBRE des condamnés récompensés.
sur la proposition de l'administration.	sur la demande des condamnés ou de leur famille.	TOTAL	Dixièmes supplémentaires.	Versements permanents.	TOTAL	
11	12	13	14	15	16	
»	26	26	»	»	»	»

TABLEAU N° XIV. — Renseignements

CATÉGORIES PÉNALES	PEINES PRONONCÉES par les tribunaux pendant la détention.					NATURE DES INFRACTIONS												
	Mort.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL des colonnes 2 à 5.	VOIES DE FAIT												
	1	2	3	4	5	6	Vols.	Contre le personnel supérieur.	Contre les agents de surveillance ou les contremaîtres libres.	Envers d'autres détenus.	Rébellion, Mutinerie.	Attentat aux mœurs.	Infraction au silence.	Usage du tabac.	Jeux, trafic, possession illicite d'argent.	Infractions diverses.	Refus de travail.	Paresse, négligence dans le travail.
Travaux forcés	»	»	»	»	»	33	»	»	28	41	11	83	3	6	75	4	13	297
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	33	»	»	28	41	11	83	3	6	75	4	13	297
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	»					297												

sur l'état disciplinaire.

PUNITIONS PRONONCÉES PAR LA JUSTICE DISCIPLINAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT							NOMBRE DE CONDAMNÉS PUNIS				ÉVASIONS							
Cellule.	Salle de discipline.	Pain sec.	Autres privations alimentaires.	Réduction de dixièmes.	Autres punitions pécuniaires	Autres punitions.	Une fois.	Deux fois.	Trois fois.	Quatre fois et plus.	Journées de cellule par punition disciplinaire.	Journées de salle de discipline.	Journées de cellule dans les quartiers d'isolement.	Tentées.	Évadés repris pendant l'année.	Évadés non repris au 31 décembre.		
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
52	»	109	67	»	69	»	297	87	34	18	22	318	»	»	412	»	»	»
52	»	109	67	»	69	»	297	87	34	18	22	318	»	»	412	»	»	»
297							161											

TABLEAU N° XVII. — Renseignements numériques sur les détenus aliénés ou épileptiques et les suicides.

CATEGORIES	NOMBRE au 31 décembre 1888.		CAS CONSTATES pendant l'année 1889.		TOTAL	SORTIES		RESTE au 31 décembre 1889		NOMBRE DE SUICIDES						Nombre des individus ayant tenté ou accompli des suicides qui avaient donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.							
	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés		Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés	Aliénés épileptiques ou non	épileptiques non aliénés	TENTÉS			ACCOMPLIS										
					avant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.					n'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.	épitéptiques non aliénés.		épitéptiques non aliénés.										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
PÉNALES																							
Travaux forcés	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU N° XVIII. — Industries exploitées. — Nombre de journées de travail. — Nombre moyen des travailleurs pendant l'année. — Nombre des travailleurs au 31 décembre 1889. — Produit de la main-d'œuvre. — Produit par journée de travail.

NOMENCLATURE des INDUSTRIES EXPLOITÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL	NOMBRE moyen des travailleurs pendant l'année.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1889.			Produit net.	Gratifications.	TOTAL des colonnes 9 et 10.	PRODUITS par journée de travail.		
		Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL	Ouvriers.	Apprentis.	TOTAL				D'après les tarifs.	Gratifications.	TOTAL
Efflochage	23.937	77	»	77	232	»	232	5.874 34	»	5.874 34	» 24 54	»	» 24 54
Sacs en papier	18.739	61	»	61	58	»	58	10.674 31	»	10.674 31	» 56 96	»	» 56 96
Service général	13.050	42	»	42	37	»	37	10.806 90	»	10.806 90	» 82 81	»	» 82 81
TOTAUX	55.726	180	»	180	327	»	327	27.355 55	»	27.355 55	» 49 09	»	» 49 09

TABLEAU N° XIX. — Répartition des produits

AUX DÉTENU S				MOYENNE DU PÉCULE PAR JOURNÉE		AUX
Pécule.	A ajouter pour gratifications et bonis.	A déduire pour dégâts, malfaçons et punitions.	TOTAL NET du pécule	de détention.	de travail.	Portion à eux attribuée par leur marché.
1	2	3	4	5	6	7
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
8.813 96	»	36 »	8.777 96	» 08679	» 158	18.541 59

TABLEAU N° XX. — Dépenses des condamnés sur le produit

DÉPENSES A LA CANTINE				SECOURS aux familles	RESTITUTIONS	DÉPENSES accidentelles, ports de lettres.	DÉPENSES exceptionnelles	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses (colonnes 4 à 8.)
Pain.	Autres aliments.	Objets d'habillement et autres dépenses.	TOTAL					
1	2	3	4	5	6	7	8	9
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
290 16	11.578 99	2.679 54	14.548 69	885 57	501 52	585 25	»	16.521 03

de la main-d'œuvre, pendant l'année 1889.

ENTREPRENEURS		AU TRÉSOR					RECETTES pour ordre.
Moyenne des dixièmes concedés par journée de détention.	Retenues ou indemnités à leur profit.	Portion acquise au Trésor.	Moyenne des dixièmes non concedés par journée de détention.	Cinquièmes pour frais d'atelier.	Retenues, amendes, punitions.	TOTAUX des recettes du Trésor.	
8	9	10	11	12	13	14	15
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
» 1825	36 »	»	»	»	»	»	»

de leur travail et les fonds déposés à leur profit.

DÉPENSES PAR JOURNÉE DE DÉTENTION				ÉVALUATION DES VIVRES SUPPLÉMENTAIRES DONNÉS GRATUITEMENT					
Pain et autres aliments.	Objets d'habillement et dépenses accidentelles.	Autres dépenses.	TOTAL	PAR L'ADMINISTRATION		PAR LES FABRICANTS		TOTAL des colonnes 14 à 17.	Par journée de détention.
				Pain.	Autres aliments et boissons.	Pain.	Autres aliments et boissons.		
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
» 1168	» 0263	» 0194	» 1626	249 63	»	»	»	249 63	» 0024

TABLEAU N° XXI. — Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

JOURNÉES DE TRAVAIL	JOURNÉES DE REPOS			JOURNÉES de condamnés à la déportation ou à la détention n'ayant pas accepté le travail.	JOURNÉES de chômage faite de travail.	JOURNÉES de Jours fériés.	JOURNÉES de Expectative d'embarquement.		JOURNÉES de maladie.	JOURNÉES DE CELLULE		JOURNÉES de salle de discipline.	TOTAL.
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale.	Par prescription médicale.				Expectative d'embarquement.	A l'isolement sans travail.		Par punition disciplinaire.			
En commun.	2	6	7	8	9	40	41	42	13				
1													
55.726	»	2.709	10.889	13.677	6.642	5.593	»	318	»	101.554			

TABLEAU N° XXII. — Répartition de la population au 31 décembre 1889, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

TRAVAILLEURS	AU REPOS			A l'infirmie.	EN CELLULE		A la salle de discipline.	TOTAL.
	Indirmes, vieillards, arrivants et libérés.	Par prescription médicale	Par suite de mauvais temps ou de réparations à l'outillage		A l'isolement sans travail.	Par punition disciplinaire.		
En commun.	5	6	7	8	9	10	11	12
1								
327	»	»	»	20	»	»	»	347

N°
des tableaux

VI

RENSEIGNEMENTS DIVERS

RELATIFS AU PERSONNEL

- I. — Personnel des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, du dépôt de forçats et des établissements publics de jeunes détenus. — Renseignements divers.
- II. — Id. des maisons d'arrêt, de justice et de correction, des chambres et dépôts de sûreté. — Renseignements divers.